



<b>COMMUNE DE GENNES</b>	<b>DELIBERATION</b>
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 11</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>27/09/2024</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>08/10/2024</i></p>	<p><b>Le trois octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p><b>Membres excusés :</b> Agnès SANCEY FOURNEROT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER</p> <p><b>Membres absents :</b> Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Ludovic JEUNOT</p>

➤ **241002 : Natura 2000 – consultation**

Il est demandé aux collectivités de se prononcer sur le projet de modification de périmètre des sites Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs ».

Les membres du Conseil municipal avaient déjà pris connaissance du projet lors de deux précédentes séances du Conseil municipal, et le dossier complet leur a été adressé avec la convocation à la séance du 3 octobre. La cartographie est de nouveau projetée en séance.

Pour mémoire, l'extension concerne sur la commune de Gennes :

- **Un secteur boisé – lieux-dits Bois du Vernois, les Coupottes et les Landes.**

Ce secteur boisé constitue une continuité forestière avec la forêt déjà dans le site Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs ainsi qu'avec la commune de Nancray. Il accueille notamment diverses espèces de pics, dont le Pic noir et le Pic mar, en nidification.

- **Un étang communal et une partie de la zone humide associée – secteur de la Crole**

Ce secteur constitue une zone humide intéressante à préserver, en lien avec le fonctionnement du Marais de Saône à proximité.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de modification des périmètres.

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture